

Correction – Développement construit

Spécificités des outre-mer et réduction des inégalités

Brevet – Histoire-géographie · 3^e · BREVET 2024 · Amérique du Nord

Sujet. Sous la forme d'un développement construit d'une vingtaine de lignes, vous présenterez les spécificités des territoires ultramarins et expliquerez comment les aménagements permettent de réduire les inégalités de ces territoires. Vous pouvez vous appuyer sur un ou plusieurs exemple(s) vu(s) en classe.

1. Comprendre le sujet

La consigne comporte deux verbes : « présenter » les spécificités, puis « expliquer » comment les aménagements réduisent les inégalités. Les spécificités sont les caractères propres à ces territoires : insularité, éloignement, milieu tropical et risques, population jeune, pauvreté, statuts variés (départements et régions d'outre-mer, collectivités d'outre-mer). Les inégalités se mesurent par rapport à la métropole : revenus, emploi, accès à l'eau, à l'école, aux soins. Mayotte, département depuis 2011, en est l'exemple le plus frappant. Le cadre est la France actuelle. Le hors-sujet serait de décrire des aménagements sans montrer quelle inégalité chacun réduit.

2. Les repères à mobiliser

- DROM : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte
- 2011 : Mayotte devient le 101^e département français
- 2014 : Mayotte devient région ultrapériphérique de l'Union européenne
- 2018 : 77 % des habitants de Mayotte vivent sous le seuil de pauvreté national (Insee)
- Décembre 2024 : le cyclone Chido dévaste Mayotte
- Continuité territoriale : aides pour réduire le coût des déplacements vers la métropole

3. Le plan

1. Des territoires aux spécificités marquées

- Statuts variés : DROM et collectivités d'outre-mer
- Insularité, éloignement (Mayotte à environ 8 000 km de Paris), risques : cyclone Chido (2024)
- Population jeune, chômage, pauvreté : 77 % des habitants de Mayotte sous le seuil de pauvreté (2018)
- Accès difficile à l'eau, aux soins, à l'école ; vie chère

2. Des aménagements pour réduire les inégalités

- Mayotte département (2011) puis RUP (2014) : aides européennes
- Écoles, routes, réseaux d'eau, usine de dessalement ; reconstruction après Chido
- La Réunion : lycées, hôpitaux, logements sociaux
- Continuité territoriale : aides aux déplacements vers la métropole

4. Le développement construit rédigé

La France compte plusieurs territoires ultramarins aux statuts différents : cinq départements et régions d'outre-mer, comme La Réunion ou **Mayotte**, et des collectivités plus autonomes, comme la Polynésie française. Ces territoires présentent des spécificités qui créent de fortes inégalités avec la métropole. Nous présenterons d'abord ces spécificités, puis nous expliquerons comment les aménagements cherchent à réduire ces inégalités.

D'abord, les territoires ultramarins sont presque tous des îles, très éloignées de la métropole : Mayotte, dans l'océan Indien, se trouve à environ 8 000 km de Paris. Leur milieu tropical les expose à des **risques naturels** majeurs : en décembre **2024**, le cyclone Chido a dévasté Mayotte. Leur population est souvent jeune et en forte croissance, mais les emplois manquent. Les inégalités sociales sont donc fortes : selon l'Insee, **77 %** des habitants de Mayotte vivaient sous le seuil de pauvreté national en 2018, et beaucoup logent dans des cases en tôle. L'accès à l'eau potable, aux soins et à l'école y reste difficile, et les prix sont plus élevés qu'en métropole.

Pour réduire ces inégalités, l'État, les collectivités et l'Union européenne aménagent ces territoires. Devenue département en **2011**, Mayotte reçoit des aides européennes depuis qu'elle est devenue région ultrapériphérique, en 2014. Ces fonds servent à construire des écoles, des routes, des réseaux d'eau et d'assainissement. Une usine de dessalement complète la production d'eau potable, et l'État a lancé un plan de reconstruction après le cyclone. À La Réunion, des lycées, des hôpitaux et des logements sociaux ont été construits. Enfin, la **continuité territoriale** aide financièrement les habitants à voyager vers la métropole pour étudier ou se former.

En conclusion, l'éloignement, les risques et la pauvreté rendent les territoires ultramarins très différents de la métropole. Les aménagements réduisent une partie de ces inégalités, mais le retard reste important, surtout à Mayotte.

Le piège de ce sujet. N'oublie pas le verbe « expliquer » : il faut montrer en quoi chaque aménagement réduit une inégalité précise (eau, école, santé, transport). Vérifie aussi tes statuts : tous les territoires ultramarins ne sont pas des départements.